

CONDITIONS D'UTILISATION DES TENNIS MUNICIPAUX ANNEE 2017

Ces informations concernent la location des courts n°1, 2 et 3 du complexe sportif de l'île des impressionnistes et viennent en complément du règlement intérieur affiché sur place.

Les courts seront ouverts du mardi 18 avril au vendredi 27 octobre 2017 de la manière suivante :

OUVERTURE DU MARDI 18 AVRIL AU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017		
Période	Semaine	Weekend
Période scolaire	09h00 - 22h00	09h00 - 18h00
Horaires d'été : 03/07 au 28/07 et 07/08 au 27/08	14h00 - 21h00	Fermés
Vacances d'été : 29/07 au 06/08	Fermés	Fermés
Semaine du 28 août au 3 septembre	15h00 - 22h00	09h00 - 18h00
Vacances de Toussaint : 23/10 au 27/10	15h00 - 22h00	Fermés
1 seul court disponible le samedi de 11h00 à 15h00		

Les courts seront fermés les jours fériés, le lundi 14 août et certaines dates ponctuelles en raison d'importantes manifestations organisées sur le site, comme le samedi 24 juin (Fête de la Ville et des Associations) et le samedi 9 septembre (Festival Electric Park).

Les crédits inutilisés au cours de la saison n'ouvriront en aucun cas de droits à remboursement. **Aucun crédit ne pourra être reporté d'une saison sur l'autre.**

L'utilisation des courts ne sera possible qu'avec une réservation préalable. Cette réservation se fera exclusivement par internet, depuis un lien présent sur le site de la ville de Chatou (www.chatou.fr). Aucune réservation sur place ne sera possible.

Après l'inscription, l'utilisateur recevra par mail un pseudonyme et un mot de passe lui permettant d'accéder à son compte depuis le lien présent sur le site de la ville de Chatou. A sa première connexion, il devra **changer son mot de passe**. Il pourra ainsi prendre connaissance des créneaux disponibles et réserver en ligne. A chaque réservation, un mail de confirmation lui sera automatiquement envoyé avec le code d'accès au court (digicode à l'entrée de chaque court).

Toute annulation devra intervenir au moins 24 heures avant le début du créneau réservé, directement sur le site internet dédié aux réservations. Passé ce délai, le créneau sera considéré comme utilisé et l'heure décomptée.

4 personnes maximum seront autorisées à utiliser le court, dont **obligatoirement le détenteur de la carte** ou la personne s'étant inscrite à l'unité.

Il sera possible de poser une seule réservation à la fois, 01h00 par jour et au maximum une semaine à l'avance. Dans tous les cas, chaque joueur, détenteur de crédit ayant réservé ou invité, pourra jouer au maximum 01h00 par jour.

Les courts de tennis sont strictement réservés aux usagers à titre individuel et de loisir. Les leçons particulières payantes y sont interdites.

Le règlement intérieur est porté à la connaissance des utilisateurs par voie d'affichage, à l'entrée des courts. Il est également disponible au pôle Culture, Sports, Animations. Chaque utilisateur devra avoir pris connaissance de ce règlement.